

**DOSSIER
DE PRESSE
CONSEIL
MUNICIPAL**

lundi 22 mai 2023

www.annecy.fr



ANNECY

Le mot du Maire

« Le 16 mai dernier, Annecy a été le théâtre d'un défilé rassemblant des sympathisants d'extrême droite, sans aucune déclaration préalable. Au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, je condamne fermement cette manifestation faisant fi du respect des institutions et allant à l'encontre de nos valeurs. Les messages anti-démocratiques véhiculés par ce groupuscule n'ont et n'auront jamais leur place dans nos rues et dans notre société.

C'est pourquoi, à titre exceptionnel et compte-tenu de cette actualité saisissante, je vous propose de voter ce soir, en fin de Conseil, un vœu républicain, afin de rappeler que le caractère xénophobe et les valeurs d'extrême-droite de cette marche ne sauraient perdurer dans notre ville.

Cette montée des extrêmes, c'est aussi le symptôme d'un monde bouleversé par des mutations drastiques, écologiques, économiques et sociales, qui nourrit l'inquiétude, le populisme, le repli sur soi et l'obscurantisme. Nous le savons : les réponses ont trop tardé à voir le jour pour faire face avec courage et détermination à ces transformations et agir sur notre destin collectif.

À l'échelle nationale, comme à l'échelle locale, nous n'avons aujourd'hui plus le luxe de l'anticipation : des mesures d'urgence s'imposent pour pallier notre retard à tous les niveaux, et préparer les individus et les territoires à cette transformation du monde et aux nouvelles normalités climatiques qui s'imposent.

C'est ce pragmatisme et cet esprit qui guident notre projet, mon équipe municipale depuis 3 ans et depuis le 2 mai dernier, qui seront aussi porté par Pierre Michon, nouveau Directeur général de la Ville d'Annecy que j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui.

Pour démarrer ce conseil et évoquer un sujet central pour notre territoire demain, j'ai le plaisir de laisser la parole à Christian ANSELME, vice-Président de l'Aménagement du territoire et de la préservation des espaces naturels au Grand Annecy accompagné de Bruno LYONNAZ, vice-président Habitat bas carbone et construction bois pour présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Mobilité Bioclimatique (PLUi HMPB) qui sera ensuite débattu en séance. »

François Astorg, maire d'Annecy

1. Politique tarifaire

De nouveaux tarifs pour 2023 :

- . Adaptés à chaque situation financière pour les prestations aux familles**
- . Pour rendre l'espace public aux habitants et lutter contre la pollution de l'air en matière de mobilité et de stationnement**
- . Le taux d'effort également appliqué aux aides aux familles pour les accueils de loisirs sans hébergement associatifs**

Politique tarifaire : de nouveaux tarifs pour 2023

Non revue depuis la fusion des communes en 2017 hormis des mises à jour obligatoires, la tarification des services publics de la Ville d'Annecy évolue pour prendre en compte l'inflation et permettre aux familles les plus modestes de conserver leur pouvoir d'achat tout en bénéficiant de services publics de qualité. La politique tarifaire en matière de stationnement évolue également afin de renforcer l'action municipale pour favoriser la rotation des voitures en hyper centre et lutter contre la pollution de l'air.

« Cette nouvelle grille tarifaire a été pensée pour garantir avant toute chose la justice sociale et l'équité d'accès aux services publics pour les Annéciennes et les Annéciens, avec le repas à 1€ sous condition de ressources pour la cantine par exemple. Face au prix de la vie qui augmente, nous nous efforçons de maintenir la ville agréable à vivre pour celles et ceux qui y habitent à l'année, qui y élèvent leurs enfants, qui s'y épanouissent. Nous devons également travailler sur l'augmentation des recettes à hauteur de 2.5% minimum, car si l'inflation a augmenté de 12% depuis 2017, les coûts de revient pour la Ville ont augmenté de 20%, ce qui n'est pas sans impact dans le contexte budgétaire inflationniste et de crise énergétique que nous connaissons. »

Fabienne Grébert, conseillère déléguée à l'évaluation des politiques publiques

Le guide des tarifs regroupe une quarantaine de catégories, où sont tarifées à des coûts très inférieurs aux prix de revient des prestations, permettant de s'adapter aux revenus de chacun et de proposer un service public juste et équitable.

- ✚ Par exemple, la pause méridienne – qui comprend le repas scolaire, sa livraison, sa préparation, son service et l'encadrement des enfants de 11h30 à 13h30 – coûte 14,65 € et sera facturée aux familles en moyenne 4,19 €.

Il permet également la facturation des espaces publics aux socio-professionnels et particuliers, dans un souci d'équité d'accès, de garantie d'entretien et de capacité d'autofinancement pour les investissements nécessaires à leur maintenance et à leur adaptation.

Des tarifs de prestation aux familles adaptés à chaque situation financière

À compter du mois de septembre, les tarifs des prestations aux familles seront revus de façon à ce que les tarifs des foyers les plus modestes soient plus faibles et que les tarifs des foyers les plus favorisés soient mieux adaptés à leur situation financière, dans un principe d'amélioration de l'équité et de justice sociale. La Ville encourage l'accès aux services publics avec une offre de prestations adaptée quels que soient les revenus du foyer.

Pour rappel, alors que les coûts pour la collectivité ont augmenté de près de 20% depuis 2017, la tarification aux familles était restée inchangée.

✚ **Les principes de la tarification des prestations aux familles**

Comme dans beaucoup de collectivités, le quotient familial (QF) est la référence pour fixer les tarifs aux familles. Celui-ci reflète le niveau de ressources de la famille et est déterminé par le revenu fiscal de référence du foyer, mentionné sur l'avis d'imposition N-1, divisé par 12 (nombre de mois dans l'année) puis par le nombre de parts fiscales. Les prestations sociales ne sont pas prises en compte lors de ce calcul.

Dorénavant, afin de garantir plus d'équité entre les familles et de tenir encore plus compte de leurs ressources, un taux d'effort évolutif et spécifique à chaque famille sera appliqué au quotient familial. Cette tarification permettra notamment d'amortir l'évolution du coût de la vie pour les familles les plus modestes, en particulier les familles monoparentales qui doivent faire face à des coûts de logements plus importants qu'ailleurs.

Davantage de produits issus de l'agriculture biologique et locaux pour la restauration municipale

Une enquête récente concernant la restauration municipale a révélé que les usagers plébiscitent la qualité et privilégient les produits locaux, ce qui marque une volonté de faire un effort sur le prix si cette qualité est garantie. La nouvelle tarification va permettre d'accompagner les évolutions et de proposer aux enfants et seniors plus de produits bio et/ou issus de circuits-courts. Offrir une alimentation saine est un enjeu de santé publique, favoriser les circuits-courts une nécessité tant pour soutenir les producteurs locaux que pour l'impact environnemental du transport.

Les modifications de cette tarification plus sociale :

- Le tarif plafond passe de 6,50€ à 8,50€ le repas (le quotient familial plafond passant de 1.875€ à 2.400€)
- Le tarif plancher passe de 1,30€ à 1€ le repas (maintien du QF plancher à 375€)

Typologie des familles annéciennes :

- Le QF médian d'une famille sur Annecy est de 1.200
- Les familles ayant un QF inférieur à 1.200 verront leur tarif diminuer, cela représente 57% des familles annéciennes
- Les familles ayant un QF supérieur à 1.200 verront leur tarif augmenter, cela représente 43% des familles annéciennes

3 exemples de tarifs de restauration scolaire :

Famille avec un QF de 375€

- Pour 1 mois de repas (16 repas) : 20,80€ → 16€ soit une baisse de 23%
- Pour 1 mois de périscolaire : 13,86€ → 8,80€ soit une baisse de 36,5%
- Total pour 1 mois : 34,66€ → 24,80€ soit une baisse de 28,5%

Famille avec un QF de 1.875€

- Pour 1 mois de repas (16 repas) : 104€ → 106,24€ soit une hausse de 2,1%
- Pour 1 mois de périscolaire : 68,80€ → 71,36€ soit une hausse de 3,7%
- Total pour 1 mois : 172,80€ → 177,60€ soit une hausse de 2,8%

Famille avec un QF de 2.400€

- Pour 1 mois de repas (16 repas) : 104€ → 136€ soit une hausse de 23,5%
- Pour 1 mois de périscolaire : 68,80€ → 92€ soit une hausse de 33,7%
- Total pour 1 mois : 172,80€ → 228€ soit une hausse de 31,9%

Ce nouveau mode de calcul s'applique à la restauration scolaire, aux accueils périscolaires, aux accueils de loisirs sans hébergement, aux activités sportives municipales, à la restauration et aux activités seniors ainsi qu'au Conservatoire à rayonnement régional.

Il ne s'applique pas aux tarifs de la petite enfance, qui sont eux fixés conformément aux directives de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et des conventions signées entre la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie et la Ville.

Des tarifs de stationnement pour rendre l'espace public aux habitants et lutter contre la pollution de l'air

« Le cœur de notre politique vise à rendre l'espace public accessible et agréable à vivre, avec une place pour chacun tout en réduisant la pollution de l'air et la congestion de l'hyper-centre. Tourner pour trouver une place est source de stress et de nuisances, pour les Annéciens et les gens de passage, alors que des solutions plus apaisantes existent. Ces nouveaux tarifs vont dans le sens des enjeux que nous avons en matière de santé publique et de protection de l'environnement, pour accompagner les changements en matière de mobilité ».

Marion Lafarie, maire-adjointe en charge de la voirie, des espaces publics, du stationnement et des mobilités actives

Permettre la rotation des véhicules

L'objectif principal de cette évolution des tarifs appliqués au stationnement en surface est de permettre une meilleure rotation des voitures en hyper-centre, afin de le désengorger et d'améliorer la qualité de vie des habitants et l'accès aux différents commerces. Ainsi, à partir du 1^{er} juillet 2023 :

- ⇒ Les tarifs en zone rouge, où le stationnement est limité à 2 heures, passent de 2,20€ à 3€ l'heure ;
- ⇒ La zone rouge est étendue aux parkings extérieurs du Château, de la Tournette ainsi qu'à certaines rues des secteurs de la gare et du Haras (les précisions seront apportées dans l'arrêté municipal pris d'ici le 1^{er} juin) ; ces rues continueront d'être des rues ouvertes au stationnement des riverains avec abonnement « résident ». La cartographie, représentant les stationnements zones verte et rouge, sera également mise à jour sur le site Internet de la Ville.
- ⇒ Le stationnement devient payant dans cette même zone rouge de 12h à 14h à compter sur 1^{er} juillet, et les dimanches et jours fériés seront payants en zone rouge du 1^{er} juillet au 31 août, afin de lutter contre les voitures ventouses, au plus proche de l'hyper centre ;
- ⇒ Les tarifs de la zone verte ne sont pas concernés par l'augmentation, la gratuité de stationnement est toujours présente de 12h à 14h dans cette zone ;
- ⇒ Le forfait post-stationnement (ou contravention) passe à 35€ en zone verte et à 50€ en zone rouge (au lieu de 25€ peu importe la zone)

Des mesures spécifiques pour les Annéciens et les personnes qui travaillent sur Annecy

Afin de permettre aux riverains et aux personnes travaillant sur Annecy de se stationner, des mesures spécifiques sont mises en place :

- ⇒ Concernant l'abonnement résident « permanent » dans les parkings en ouvrage, avec la possibilité de se stationner 24h/24 et 7j/7, des abonnements supplémentaires

vont être proposés. Davantage de parkings seront concernés (dont le Palais de Justice extérieur, Bonlieu et celui de l'Hôtel de Ville) et leur prix mensuel sera proposé au tarif de 90€/mois ; deux parkings légèrement plus excentrés du centre-ville proposeront quant à eux, un abonnement résident permanent au tarif de 70€/mois » : ce sont le parking Chevennes et le parking des Artisans (mis en service prochainement).

- ⇒ Concernant l'abonnement résident confort, valable entre 12h et 14h, la nuit et les week-ends, il reste inchangé et bénéficiera dès cet automne d'un parking supplémentaire, le parking Artisans propriété de la Chambre de Commerce et des Métiers ;
- ⇒ Une tarification préférentielle à destination des résidents titulaires d'un abonnement de transports en commun est à l'étude pour une application espérée cet automne ;
- ⇒ Pas de changement à prévoir sur les abonnements ActEco et ActEco+.
- ⇒ Pas de changement sur les tarifs d'abonnement des professionnels de santé à domicile ;
- ⇒ Pas d'augmentation des tarifs dans les parkings en ouvrage pour les usagers horaires ;
- ⇒ Les 30 minutes de stationnement dans les parkings en ouvrage sont toujours gratuites.

Accompagner les changements de comportement

En plus de favoriser le stationnement des résidents tout en tenant compte des évolutions des rythmes de travail et des comportements, ces mesures ont pour ambition d'accompagner et de favoriser les autres modes de transports quand cela est possible.

Dans le cadre du Schéma directeur cyclable du Grand Annecy, la Ville multiplie les aménagements cyclables, l'installation de lyres à vélo et encourage à parcourir « le dernier kilomètre » autrement. Des parkings gratuits et tous desservis par les transports en commun ont été matérialisés en périphérie du centre-ville. Les avantages de finir son trajet à pied sont connus : réduction du bruit, du stress et amélioration de la qualité de l'air.

Le taux d'effort également appliqué aux aides aux familles pour les accueils de loisirs sans hébergement associatifs

Dans le cadre de son Projet Éducatif et Familial, la Ville d'Annecy souhaite poursuivre sa politique d'aide aux familles pour l'accès aux centres de loisirs.

Pour ce qui est des aides aux accueils de loisirs sans hébergement extérieurs, les participations aux centres de loisirs seront modulées en fonction des tranches de quotients familiaux à compter du 1^{er} septembre 2023. Un montant forfaitaire global pour la journée enfant sera ainsi alloué aux organismes de la FOL et du Sou des écoles.

Pour les aides aux accueils de loisirs de proximité, il est proposé d'accorder une aide de 1,50€ par jour et par enfant au titre de l'activité centre de loisirs en fonction des tranches de quotients familiaux et d'appliquer le taux d'effort sur les tarifs de restauration pour apporter une aide aux familles sur le prix des repas. Ainsi, il est demandé aux associations organisatrices de facturer aux familles annéciennes le même tarif de repas que celui de la restauration scolaire, en s'appuyant sur la grille de tarifs en vigueur sur l'année scolaire concernée. Pour les familles non annéciennes, le tarif « extérieur » ne varie pas selon le taux d'effort, il est fixé à 8,50 €.

2. Expérimentation du mécénat

Le mécénat, une solution face à la diminution des financements publics des collectivités territoriales

La Ville d'Annecy souhaite faire appel à des mécènes pour faciliter l'apport de ressources complémentaires et pour associer des acteurs économiques locaux et nationaux, intéressés par nos projets de territoire. Le mécénat se définit comme "le soutien apporté, sans contrepartie directe (acte de générosité) pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général."

Le mécénat peut être "financier" (versement d'un don en numéraire), "en nature" (mise à disposition à titre gratuit d'un bien mobilier ou immobilier, de marchandises, de prestations de services réalisées par le mécène) ou "de compétences" (mise à disposition à titre gratuit de compétences du mécène : salariés, volontaires intervenant sur leur temps de travail).

Le mécénat ouvre ainsi droit à certains avantages fiscaux encadrés par l'instruction fiscale 4C-5-04 n° 112 du 13 juillet 2004 relative « *aux frais et charges, mesures en faveur du mécénat, versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général* ». L'intérêt général s'apprécie au regard de son caractère non lucratif.

« Le mécénat doit nous permettre de tisser des liens plus forts avec les acteurs du territoire que sont les entreprises, les fondations, les particuliers, au service de nos politiques publiques. Cette expérimentation est une véritable opportunité dans le cadre budgétaire contraint que nous connaissons et cette délibération-cadre permet d'en encadrer la pratique pour que cela ne se fasse pas au détriment de l'intérêt général ! »

François Astorg, maire d'Annecy

3. Aménagement :

. Penser l'aménagement du territoire pour les 15 prochaines années

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est un élément constitutif déterminant du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Mobilités Bioclimatique construit la ville de demain. Il oriente l'aménagement d'un territoire sur les 15 prochaines années sur plusieurs plans :

- Il détermine les orientations générales en termes d'habitat, de transport et de déplacements, de réseaux d'énergie et de développement des énergies renouvelables, de développement des communications numériques, de l'équipement commercial ou encore de développement économique.
- Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, des équipements, de l'urbanisme, de la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

« Le PADD est une étape clé car il dessine le projet, les ambitions et la vision pour notre territoire. La prise d'acte d'aujourd'hui est importante et constitue les prémices du débat que nous aurons lors du conseil communautaire du 29 juin 2023. La Ville d'Annecy y a fortement contribué par ses nombreuses propositions. Nous avons défendu des positions fermes pour un document ambitieux et ainsi répondre aux enjeux climatiques, de mobilités décarbonées, démocratique, d'accessibilité du logement pour tous... »

Nora-Ségaud-Labidi, maire-adjointe en charge de l'aménagement durable et de l'habitat

Le Plan local d'urbanisme intercommunal, habitat, mobilité, bioclimatique (PLUIHMB) de l'agglomération du Grand Annecy comporte un PADD composé de trois grands axes :

1. Apaiser le territoire : créer les conditions d'un aménagement et d'un développement soutenable répondant aux enjeux humains et climatiques
2. Ancrer nos modes d'aménagement et de développement dans un cycle sobre et vertueux, pour préserver nos ressources à long terme
3. Piloter un développement économique, agricole et touristique responsable et durable

Ce PADD est débattu au sein des 34 conseils municipaux de l'agglomération du Grand Annecy avant d'être soumis au vote lors du conseil communautaire du 29 juin 2023.

4. Jeunesse et politique socioculturelle

Subventions aux associations – aide aux projets et aux événements

Les structures socioculturelles implantées sur le territoire représentent des acteurs incontournables de la vie et de l'animation de la ville. Chaque année, la Ville soutient financièrement ces différents centres et octroie également des aides supplémentaires spécifiques aux projets événementiels qui animent le territoire toute l'année. Cette année, 116 300€ sont alloués à ces événements.
(voir délibération jointe)

« Nous nous engageons auprès des structures socioculturelles locales pour les accompagner dans le rôle primordial qu'elles jouent dans l'animation du territoire, l'éducation des plus jeunes et la création de lien social. Toute l'année, elles proposent en lien avec la Ville des événements ouverts à tous, pour tous publics, qui dynamisent l'événementiel local au plus proche des attentes des habitants ! »

Guillaume Tatu, adjoint en charge de la jeunesse, de la vie étudiante, des centres socioculturels et des centres de loisirs.